

JOURNEE D'ETUDE

**Jeudi 9 juin 2016**

# Reconnaissez nos droits ! Réalités et recommandations



La Convention des Nations Unies relative aux droits  
des personnes handicapées



Avec le soutien de



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bureau fédéral de l'égalité pour  
les personnes handicapées BFEH

Avec le soutien de la



Avec le soutien d'une  
fondation privée  
genevoise

## Argumentaire

14 avril 2014. Une date marquant une étape importante pour les personnes en situation de handicap: la Suisse ratifie la Convention des Nations unies (N.U) relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des N.U. le 13 décembre 2006. Par là-même, elle s'engage « à garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap » (art. 4).

Parmi les principes fondant la Convention, la participation des personnes au processus de mise en application et au suivi de cet instrument est relevée comme essentielle. Comme le rappelle le Guide à l'intention des observateurs des droits de l'homme (New-York et Genève 2010), « souvent, il existe un fossé important entre les dispositions législatives ou politiques, sur le papier, et la réalité des personnes, au quotidien. Il est donc nécessaire de compléter les éléments disponibles sous forme de documents par les informations que détiennent les personnes handicapées sur les expériences vécues et par leurs vues. Les entretiens avec les personnes handicapées, les organisations qui les représentent (...) peuvent donc avoir une importance capitale (...)» (p.48).

ASA-Handicap mental s'est sentie concernée par cette injonction. Sous la dénomination « Droits & Participation » l'association a lancé en Suisse romande un programme de formation à la Convention des Nations unies, en version facile à lire et à comprendre, à l'attention des personnes avec un handicap mental. Les buts visés : les former à leurs droits pour ensuite les associer au processus de mise en application et au suivi de la Convention. Des groupes de parole, un dans chaque canton romand, ont été constitués afin de les entendre sur leurs expériences de vie, les obstacles rencontrés, et émettre des recommandations à transmettre aux décideurs politiques.

La journée du 9 juin 2016 consistera à présenter les résultats de cette démarche. Des exposés, des stands, une table ronde nourriront la réflexion. Les personnes avec un handicap mental, en tant qu'auto-représentants<sup>1</sup>, y seront les principaux acteurs aux côtés de professionnels invités à réfléchir avec elles à comment renforcer l'égalité et la participation, dans tous les domaines de la vie sociale, des personnes en situation de handicap.

Cette journée s'adresse à toutes celles et tous ceux concernés par l'avenir des personnes avec un handicap mental dans notre société : les personnes elles-mêmes, les décideurs politiques, les responsables institutionnels et d'organismes d'aide et d'entraide, les familles, les intervenants du domaine de l'éducation, de la santé et du monde du travail.

---

<sup>1</sup> Un auto-représentant est une personne qui témoigne en son nom propre sur un thème précis concernant son parcours de vie.

## Le Programme

<b>8h30 – 9h00</b>	<b>Accueil</b> (salle 229, au rez-de-chaussée du bâtiment principal)	
<b>9h00 – 9h10</b>	<b>Ouverture</b> Message de bienvenue par la présidente <i>Viviane Guerdan</i>	
<b>9h10 – 9h30</b>	<b>Conférence introductive</b> Le rôle de la société civile et des personnes handicapées dans l'application de la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées <i>Caroline Harvey, représentante du secrétariat du Comité des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées</i>	
<b>9h30 – 10h30</b>	<b>Le projet Droits &amp; Participation</b> Présentation des étapes du projet et des résultats obtenus <i>Viviane Guerdan et Doriane Gangloff</i>	
<b>10h30 – 11h45</b>	<b>Pause-café</b>	<b>Stands « Reconnaissez nos droits ! »</b> Présentation du travail réalisé dans les groupes de parole <i>Stands tenus par les auto-représentants des 6 cantons romands</i>
<b>11h45 – 12h30</b>	<b>La participation aux groupes de parole : quelle évaluation ?</b> Présentation des avis récoltés auprès des auto-représentants et des animateurs de groupes de parole.	
<b>12h30 – 14h00</b>	<b>Repas</b>	
<b>14h00 – 16h00</b>	<b>Ouvrons l'avenir</b> Travail en ateliers sur les droits de la Convention à partir des recommandations émises par les auto-représentants <i>Ateliers coordonnés par les membres de la commission</i>	
<b>16h00 – 16h30</b>	<b>Pause-café</b>	
<b>16h30 – 18h00</b>	<b>Construisons l'avenir</b> Table ronde animée par <i>Jean-Philippe Rapp</i> , journaliste Avec la participation de représentants d'organisations de défense des personnes handicapées ( <i>Insieme, Insos, Pro Infirmis, Inclusion Handicap</i> ), du monde politique et des assurances sociales, d'auto-représentants ayant participé au projet Droits & Participation	
<b>18h00</b>	<b>Apéritif</b>	

## Informations générales

**Date** : jeudi 9 juin 2016 de 8h30 à 18h00

**Lieu** : Haute Ecole Pédagogique du canton de Vaud, avenue de Cour 33, 1007 Lausanne

### **Accès**

#### *En transports publics*

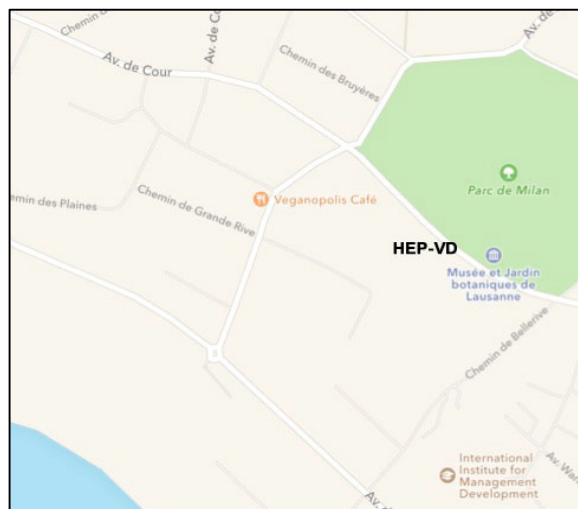
Depuis la gare de Lausanne:

- prendre le bus n°1 direction Maladière;
- descendre à l'arrêt Beauregard pour accéder au bâtiment C33.

#### *En voiture*

Depuis l'autoroute:

- direction Lausanne-Ouchy;
- au Rond-Point de la Maladière; prendre la 2e sortie: **Avenue des Figuiers**;
- au 2e rond-point, prendre la 2e sortie: **Avenue de Cour**.



### **Frais inscription** (inclus repas, pauses- café et apéritif)

<input type="checkbox"/>	Professionnels	Fr. 95.-
<input type="checkbox"/>	Membre ASA-Handicap mental	Fr. 75.-
<input type="checkbox"/>	Parents	Fr. 50.-
<input type="checkbox"/>	Personnes au bénéfice de l'AI :	Fr. 25.-

Ce montant est à régler sur place. Ce montant restera dû pour tout désistement non annoncé avant le 03 juin 2016

**Inscription en ligne (Online)** : [www.asa-handicap-mental.ch/76](http://www.asa-handicap-mental.ch/76)

**Délai d'inscription**: 02 juin 2016

Pour tous renseignements veuillez contacter notre secrétariat au +41 (0)22 792 48 65 ou à l'adresse email suivante : [info.asa-hm@bluewin.ch](mailto:info.asa-hm@bluewin.ch)

---

### Comité d'organisation :

*Responsable du projet*: Viviane GUERDAN, présidente ASA-Handicap mental

*Chargée de projet* : Doriane GANGLOFF, formatrice pour adultes et coach d'auto-représentants

*Commission « Droits et participation »* :

- Catherine GASSER, Présidente, Forum Handicap Fribourg ;
- Laurent JENNY, Président de PART21 ;
- Line LACHAT, Coordinatrice à Pro Infirmis Vaud ;
- Christine MICHELLOD, assistante sociale ;
- Véronique MOOSER, Animatrice socioculturelle Forum Handicap Neuchâtel ;
- Anne RODI, chargée d'enseignement, HEP Vaud ;
- Pierre WEBER, auto-représentant.

Ont été associés à l'élaboration du programme : les auto-représentants des groupes de parole des 6 cantons romands et les professionnels qui ont animé les groupes de parole.